



## **Incendie au sein de l'ancienne Maison du Peuple : le bâtiment est sécurisé et les familles seront accompagnées par les services communaux.**

**Un incendie s'est déclenché un peu avant 8h au sein de l'ancienne Maison du Peuple, chaussée de Mons (au niveau du numéro 423), à Anderlecht. Suite à l'intervention rapide et efficace du SIAMU et des policiers de la zone MIDI, l'incendie a pu être maîtrisé et les occupants évacués. Un premier bilan fait état de 4 personnes hospitalisées dans divers hôpitaux pour des troubles respiratoires.**

Vu l'ampleur de l'intervention des services de secours, un périmètre de sécurité a pu être établi nécessitant la déviation de la circulation chaussée de Mons en ce compris celle des transports et commun jusqu'à environ 11h.

Complémentairement à l'intervention des services de secours, une cellule d'urgence sociale a été mobilisée. Sur base volontaire, 23 habitants ont été rassemblés dans le restaurant social situé un peu plus loin chaussée de Mons où ils ont été encadrés par les services sociaux qui travaillent à une solution de relogement.

Au terme d'une procédure d'expropriation du bien qui appartenait à un marchand de sommeil, le bâtiment incendié est une propriété communale depuis la fin février 2020. Les autorités communales mènent un vaste projet de rénovation de ce bien et des maisons voisines qui ont également été expropriées. Via les moyens régionaux du contrat de rénovation urbaine (CRU) et ceux de la Politique de la Ville, ces bâtiments seront rénovés et accueilleront à la fois des logements mais aussi des activités économiques et de cohésion sociale rayonnantes vers le quartier.

*« Depuis la fin de la procédure d'expropriation et donc dès le moment où la commune est devenue légalement propriétaire des lieux, un arrêté d'inhabitabilité a été pris pour ce bâtiment, »* explique Fabrice Cumps, bourgmestre d'Anderlecht. Dans ce cadre, tous les occupants de l'époque (fin de l'hiver 2020) ont été accompagnés par les services sociaux afin d'assurer leur relogement. Le bâtiment, qui avait déjà subi un incendie, a également été fermé hermétiquement.



Cependant, constatant que d'autres personnes avaient réinvestis les lieux, une procédure d'expulsion était en cours depuis début mars. « *Celle-ci a dû être interrompue par la crise du Coronavirus et en particulier le moratoire sur les expulsions décidées par les autorités régionales,* » complète le bourgmestre anderlechtois.

« *Dans les prochaines heures nos services de police veilleront à sécuriser le bâtiment et ses abords. Quant aux services sociaux, ils accompagnent individuellement les personnes et familles afin de leur trouver une solution d'hébergement en urgence,* » conclut Fabrice Cumps.